



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

SERVICE RELAIS (IME LE CHÂTEAU)

2023

<p>ADPEP 45 25 Boulevard Jean Jaurès CS 15615 45056 ORLEANS Cedex 1</p>	<p>IME LE CHATEAU 94 rue Abbé Pasty 45130 BAULE</p>	<p>SERVICE RELAIS 16B rue Adèle Lanson Chenault 45650 SAINT JEAN LE BLANC 25 résidence Croix Saint Simon 45500 GIEN</p>
---	---	---

RAPPORT D'ACTIVITE	3
I. Introduction.....	3
II. Présentation de l'association.....	3
III. Présentation de l'établissement.....	5
A. Le cadre réglementaire	5
B. Le Service Relais.....	5
C. Les missions	6
D. Les outils de la loi 2002-2.....	6
E. Fonctionnement interne de la structure	6
F. Faits marquants	7
IV. Actions développées au cours de l'année.....	8
A. Activité de l'année 2023.....	8
B. La structure et la transformation de l'offre.....	9
C. Projets développés au sein de la structure	9
D. Les partenariats	10
E. Perspectives 2024	10
V. Les ressources humaines	2
A. Tableau des effectifs.....	2
B. La formation du personnel	2
C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement.....	3
VI. Synthèse des perspectives.....	3
RAPPORT FINANCIER	4
I. Investissement.....	Erreur ! Signet non défini.
II. Fonctionnement.....	4

RAPPORT D'ACTIVITE

I. Introduction

Le service relais se positionne comme une passerelle entre les établissements enfants et les établissements pour adultes. Il doit permettre à des usagers de quitter les établissements enfants pour prendre le temps de construire leur projet d'admission dans un établissement adulte. Le Service Relais favorise le maintien des acquis et contribue à développer les compétences, dans ce moment charnière entre les deux secteurs.

II. Présentation de l'association

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnu d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant :

Pôle Accompagnement Médico-socio-éducatif et Apprentissage

- IME Baule
- IME Gien
- IME la Source
- ERF
- Service Relais

Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants/Adolescents

- CMPP
- CAMSP
- SESSAD DTP
- Antenne DV 41
- EMAS
- UEMA Biogny Sur Bionne
- UEMA Lorris
- UEEA Orléans
- PRH

Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

- MAS la Devinière
- MAS les Saulniers
- SAMSAH
- Dispositif l'Oréal
- SSIAD porteur :
 - ESMNE
 - PCPE
 - ASTUS
- Communauté 360

Pôle Accompagnement Social et Professionnel

- Foyer Hébergement Gien
- ESAT Servi PEP
- SAVS Gien
- Foyer Hébergement Orléans
- SSO Gien
- SAVS Orléans
- FVJ Gien
- ESAT PEP Giennois
- Entreprise Adaptée
- DIDE
- SESSAD PRO

III. Présentation de l'établissement

A. Le cadre réglementaire

Le Service Relais dépend depuis sa création en 2013 de l'IME Le Château à Baule. Depuis son installation à Saint Jean le Blanc et Gien l'équipe a travaillé à la définition de son identité et à la création de pratiques propres. Le travail avec le cabinet Via'Ethys en 2022, la mise en place de temps de travail dédié au service relais et la redéfinition de certaines pratiques contribuent à cette évolution.

Le service relais répond aux exigences des lois 2002-2 du 03/01/2002 et 2005-102 du 11/02/05.

Les usagers du service relais sont orientés par la CDAPH de la MDPH du Loiret sur notification IME. Ceux de plus de 20 ans bénéficient de l'amendement "Creton"

B. Le Service Relais

Depuis janvier 2018, le service relais ADPEP45 s'est installé et développé à Saint Jean le Blanc et Gien. Le projet a démarré en septembre 2013 à l'IME de Baule. Il a servi de support pour répondre à l'appel à projet de l'ARS publié en 2016.

Le service relais propose un accueil en journée sur les deux sites et une possibilité d'accueil en soirée/nuit sur le site de Saint Jean le Blanc 3 soirs par semaine.

Les deux appartements de Saint-Jean-le-Blanc sont situés au 3ème et 4ème étage d'un immeuble de 5 étages. Le premier de type 4 comprend une pièce principale équipée d'un espace cuisine, des WC, une salle de bain et 3 pièces. La pièce principale sert à la prise des repas mais aussi à l'accueil de groupe pour des activités éducatives. Les trois autres pièces sont aménagées en bureau éducatif pour l'une et en chambres pour les deux autres.

L'espace administratif comprenait deux bureaux partagés, une salle de réunion et deux salles mixtes. Les travaux de l'automne ont permis la création d'un bureau plus grand pour les éducateurs spécialisés et la secrétaire, un bureau individuel pour la psychologue et un bureau individuel pour le chef de service.

Les deux salles mixtes sont plus petites et servent pour des temps éducatifs accompagnés ou non par les éducateurs ainsi que pour des entretiens avec les usagers.

L'appartement de Gien, de type T3 est situé au rez-de-chaussée d'un immeuble de 3 étages. Il comprend une cuisine, une salle d'eau, des WC et trois pièces. L'une, la plus grande sert pour la prise des repas mais aussi pour l'accueil de groupes pour des activités à

caractère éducatif, des temps de réunions avec les professionnels, les familles et les usagers. Les deux autres pièces sont utilisées comme bureau pour l'une et comme pièce d'activité plus individuelle pour l'autre.

C. Les missions

La mission première du service relais est d'accompagner les usagers bénéficiant de l'amendement Creton dans les établissements de type IME. Nous leur permettons de prolonger leur projet déjà déterminé dans leur établissement d'origine ou bien de le déterminer. Le service redonne à ces usagers du temps pour trouver leur place dans les établissements adultes.

Le service relais accompagne aussi des jeunes adultes issus des SESSAD, SESSAD Pro, des dispositifs de l'éducation nationale, des CMP, de la protection de l'enfance, ou du PCPE. Nous sommes aussi sollicités par des familles dont les enfants sont sans solution.

D. Les outils de la loi 2002-2

L'équipe du service relais a entrepris un travail de mise à jour des différents outils. Le règlement de fonctionnement a été révisé. Le projet de service est en cours de révision.

Les autres outils seront révisés dans la continuité du travail déjà engagé.

E. Fonctionnement interne de la structure

Les usagers sont accueillis par demi-journées ou journées. Les propositions d'activités, d'atelier ou de mise en stages sont individualisées. Les professionnels prennent en charge des petits groupes et mettent en œuvres les actions déterminées.

Le service relais a cette particularité d'accueillir à la journée et en soirée/nuit mais aussi d'accompagner de manière plus ambulatoire dans certains cas en limitant la présence sur le service.

Les usagers viennent en autonomie sur les deux sites (dans la mesure de l'existence d'une ligne de transports). L'apprentissage des déplacements autonomes et des transports en commun est un axe important du travail au service relais.

L'accueil en groupe se fait les lundis, mardis, mercredis et jeudis matin. Le vendredi des actions ponctuelles sont proposées (atelier vie d'adulte, atelier au féminin, réunions d'usagers) des rendez-vous individuels avec les éducateurs référents et la psychologue, les réunions de projet. C'est aussi un temps propice aux échanges entre les professionnels, rédactions d'écrits, travaux préparatoires etc.

Le jeudi après-midi est consacré à la réunion d'équipe.

Les deux sites adoptent maintenant ce fonctionnement.

Depuis le mois de septembre 2002 nous avons adopté un fonctionnement permettant la révision des emplois du temps de chacun des usagers 2 fois dans l'année. Cela permet de réajuster et de proposer de nouvelles actions.

F. Faits marquants

Durant l'année 2023 le service relais a continué son évolution en dehors du fonctionnement de l'IME Le Chateau.

Depuis le mois de septembre la composition des réunions de projet personnalisé d'accompagnement a changé. L'utilisateur participe ainsi que chef de service, l'éducateur référent, la psychologue et l'éducatrice chargée du suivi social. La réunion est préparée en amont lors de différents échanges avec la famille, les partenaires, l'utilisateur et lors d'un temps de réunion d'équipe.

Mise en place au service relais du logiciel OGIRYS destiné à la gestion informatisée des dossiers de l'utilisateur.

L'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une journée de formation en mai 2023. L'utilisation a démarré dans la continuité. L'usage n'est pas aisé et de nombreux problèmes d'utilisation subsistent.

Certains ESAT utilisent maintenant le formulaire MISPE pour l'accueil de stagiaire dans leur structure. Ce conventionnement permet une couverture des stagiaires en cas d'accident du travail. Il concerne les usagers qui ne dépendent pas d'un établissement de type IME. L'un des axes forts de l'accompagnement du service relais repose sur les mises en stage. Ce nouveau fonctionnement limite les possibilités d'organisation des journées de stage ainsi que le nombre de jours de stage. (10 jours ouvrés par site d'accueil et année civile renouvelable une fois).

L'un des atouts du service relais est de multiplier les mises en stage afin de permettre aux usagers d'assimiler notamment les savoirs être dans ces établissements, d'en comprendre les fonctionnements et de se faire une place.

Afin de continuer à mener à bien cet axe de travail, nous devons trouver une solution alternative à la MISPE qui permette à la fois une couverture des stagiaires mais aussi une souplesse de fonctionnement.

IV. Actions développées au cours de l'année

A. Activité de l'année 2023

Nombre de journées réalisées sur l'année 2023 : 5082

- 1 645 pour des usagers de **moins de 20 ans**
- 3 437 pour des **plus de 20 ans** dont
 - 8 jeunes (1 705) orientés FV, accueil de jour
 - 7 jeunes (1 631) orientés ESAT.
 - 1 jeune (301) journées pour des usagers de plus de 20 ans n'ayant pas d'orientation.

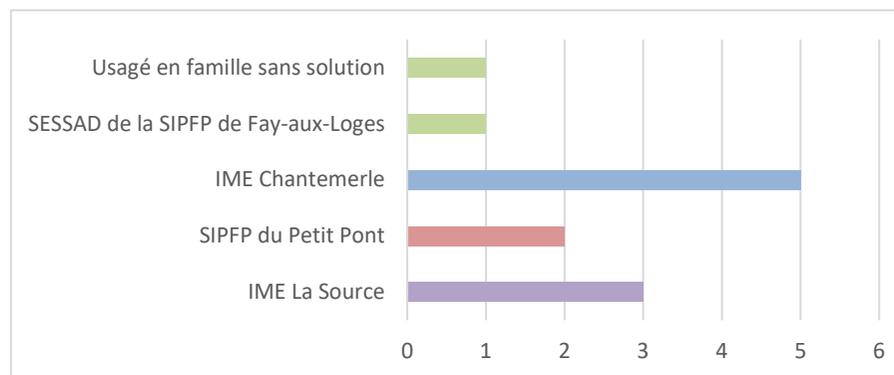
Sur l'année 2023 le service relais a accueilli 38 usagers différents. Il y a eu 13 admissions et 16 sorties. 2 usagers ont été admis et ont quitté de service durant l'année.

Accueil de stagiaires :

Sur le site de Saint Jean le Blanc : 8 stagiaires ont été accueillis. 5 ont été admis, 2 sont en cours au 31/12/23 et 1 n'est plus demandeur d'admission. 1 usager dont le profil ne correspond pas tout à fait à l'accompagnement du service relais est en stage tous les mercredis afin de se familiariser avec le fonctionnement du service et les personnes présentes.

Sur le site de Gien : 5 stagiaires ont été accueillis. 4 ont été admis, 1 est en cours d'admission sur le site de Saint Jean le Blanc. En moyenne il s'écoule 3 mois entre le début d'un stage et l'admission d'un usager.

Provenances des usagers admis en 2023 :



Sorties du service relais :

- Saint Jean le Blanc : 2 sorties en accueil de jour (1 à temps plein, 1 à temps partiel), 1 en ESAT+FH, 1 en ESAT hébergé en famille, 1 en ESAT Temps plein hébergé en famille, 1 déménagement, 1 jeune a souhaité arrêter l'accompagnement, 1 sortie avec accompagnement SAVS, 1 sortie à la suite de la fugue de l'utilisateur pour retrouver sa famille après un placement long, 1 arrêt à 25 ans (le projet de l'utilisateur et celui de sa famille n'étaient pas en accord)
- Gien : 1 en accueil de jour à temps plein , 3 en ESAT + FH, 1 arrêt à la suite de troubles psychiques importants nécessitant de nombreuses hospitalisations, 1 arrêt concerté l'utilisateur ne venant pas sur le service (étant donné son jeune âge , il a toujours la possibilité de faire appel au service relais avant ses 25 ans)

B. La structure et la transformation de l'offre

Les usagers du service relais ayant tous plus de 16 ans nous ne travaillons pas vers les structures de l'éducation nationale. Cependant nous avons des contacts pour d'éventuelles admissions.

Nous recherchons des structures associatives pour permettre notamment à certains usagers d'apprendre le français (Olivet solidarité, ASELQO)

L'inclusion au service relais s'exprime au travers de l'usage des structures, services, lieux de la vie "ordinaire" de manière la plus autonome possible. Le service relais accompagne à la découverte, la prise de confiance dans ces lieux. Ce sont des préalables à leur usage de manière individuelle : les transports en commun, les lieux de soins, les lieux de cultures, les lieux de sports et de loisirs, les commerces, les manifestations locales festives ou commerciales.

C. Projets développés au sein de la structure

Les ateliers, activités, accompagnements proposés par le service relais permettent de travailler les différents axes suivants :

- ✓ Prestations des psychologues
- ✓ Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne
- ✓ Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui
- ✓ Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

✓ Accompagnements :

À l'expression du projet personnalisé

À l'exercice des droits et libertés

Pour vivre dans un logement

Pour accomplir les activités domestiques

Pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti

Pour préparer sa vie professionnelle

Pour réaliser des activités de jour spécialisées

De la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

Pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair aidance

Du lien avec les proches et le voisinage

Pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

Pour l'ouverture des droits

Pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources
Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

D. Les partenariats

Le service relais recherche en permanence des partenaires pour mettre en place des actions communes qui permettront aux usagers de trouver leur place à la fois dans les établissements spécialisés pour adultes mais aussi dans les dispositifs et services ordinaires.

Dans un premier temps tous les types d'établissements et services destinés aux adultes en situation de handicap pour des visites et des mises en stage (ESAT, FH, FV, accueils de jour, SAVS, SAMSAH...) sport adapté, handisport, culture du cœur, GEM, CMP, médiathèque, bouchon d'amour, lieu multiple, ressourcerie, etc. D'une manière générale nous recherchons la possibilité d'utiliser les dispositifs de droits communs. Le projet des usagers se construit autour d'un établissement ou service spécialisé comme un ESAT ou un accueil de jour mais nous faisons en sorte que chaque usager puisse connaître ce qui existe en termes de transport, loisirs, soins, aide, services publics etc. et en bénéficier.

E. Perspectives 2024

Formation sur les premiers secours en santé mentale.

Mise en place d'une analyse thématique des pratiques professionnelles

Travail sur les documents de la loi 2002-2 ; Inclusion dans les documents de pratiques développées de manière expérimentale au sein du service telle que la nouvelle organisation des réunions de projet. Révision des documents, mise en conformité si nécessaire.

Mise en place d'un groupe d'échange avec des familles de différents services de l'ADPEP 45 sur l'est du département.

Recherche de solution pour continuer à mettre en place des stages avec la souplesse et le volume nécessaire aux besoins des usagers et à la réalisation de leurs projets

V. Les ressources humaines

A. Tableau des effectifs

Composition de l'équipe du service relais au 31 décembre 2023

Intervenant sur les deux sites :

- ✓ 1 chef de service à 1 ETP
- ✓ 1 psychologue à 0,30 ETP
- ✓ 1 éducatrice spécialisée chargée du suivi social, de l'accueil des stagiaires, de la mise en place d'un atelier sur les services tels que CPAM, MDPH, protection des majeurs etc. et les droits qui en découlent à 1 ETP

Site de Saint Jean le Blanc :

- ✓ 4 éducateurs/éducatrices spécialisés à 1 ETP chacun
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 1 ETP
- ✓ 1 maitresse de maison à 1 ETP
- ✓ 1 surveillant de nuit à 0,75 ETP

Site de Gien

- ✓ 1 éducatrice spécialisée à 1 ETP
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 1 ETP
- ✓ 1 poste éducatif vacant à 0,50 ETP. Au 31 décembre 2023 nous avons recruté une monitrice éducatrice pour une prise de poste au 1er janvier 2024.

B. La formation du personnel

Formation au logiciel OGIRYS sur une journée pour l'ensemble des personnels en poste à la date de la formation (11 personnes)

Formation entretien systémique sur deux journées pour les personnels pratiquant les entretiens familiaux (exceptée la psychologue déjà formée)

Formation recyclage SST pour 3 professionnels

C. Les points saillants de la politique RH de l'établissement

L'année 2023 a été marquée par une difficulté de recrutement sur le poste 0,50 ETP éducatif de Gien. De nombreuses candidatures en dehors du champ social, des candidats ne répondant pas aux sollicitations de rendez-vous. Le poste a été pourvu fin décembre 2023 pour une prise de poste au 1er janvier 2024.

VI. Synthèse des perspectives

Le service relais poursuit son évolution en dehors du cadre de fonctionnement de l'IME Le Château pour une prise d'autonomie planifiée à la signature du nouveau CPOM de l'association. Les pratiques se personnalisent et l'identité du service s'affirme.

L'équipe est aujourd'hui stabilisée. Un travail d'analyse thématique des pratiques professionnelles démarrera en janvier 2024. L'objectif est de permettre l'expression de chacun sur ses pratiques, un travail réflexif sur son lien avec les autres professionnels, et sa place au sein de l'équipe.

Les projets de partenariat se développent aussi bien avec les établissements du secteur adulte qu'avec les structures ordinaires.

Le déménagement du service de Gien est attendu par l'équipe et les usagers. Les locaux actuels semblent de plus en plus étroits et n'ont pas permis l'accueil de 2 usagers à l'été 2023.

Enfin la possibilité d'organiser 1 ou 2 fois dans l'année d'organiser des journées de cohésion d'équipe dont les contenus pourraient mêler temps professionnels et temps plus festifs.